

Aide à l'équipement filière professionnelle 2020/21

Études menant aux diplômes suivants : CAP – BEP – BT – Bac PRO - *avantage non renouvelable* -

Avant d'envoyer votre dossier complet
assurez-vous que vous remplissez bien les conditions d'attribution
Date limite de dépôt : **30 novembre 2020**

Les conditions préalables à remplir

Vous relevez du groupe B2V au titre de l'Action sociale*	<ul style="list-style-type: none">en qualité de salarié cotisant ou ex-cotisant Pour identifier votre groupe de protection sociale cliquez ICI Imprimez le résultat de votre rechercheen qualité de retraité si Alliance professionnelle Retraite Agirc Arrco – section professionnelle B2V - vous sert une pension personnelle. <i>Si vous avez été cadre et percevez à ce titre une pension d'un autre groupe de protection sociale, merci de vous adresser à cette institution.</i>
Votre enfant étudiant à charge fiscalement au titre de 2019	<ul style="list-style-type: none">a moins de 25 ans en octobre 2020,est inscrit dans une filière professionnelle du second degré (avant le baccalauréat),est non redoublant sauf cas de force majeure (décès d'un parent, longue maladie ...) sur justificatif

Les conditions d'octroi des bourses

Reportez le **REVENU FISCAL DE REFERENCE** figurant sur votre **avis d'imposition 2020**. Si le montant **NE DEPASSE PAS** le plafond de ressources, vous pouvez prétendre à une bourse.

Nombre de personnes au foyer	Plafond	Votre REVENU FISCAL DE REFERENCE
2 personnes	17 000 €	
3 personnes	24 000 €	
4 personnes	30 000 €	
5 personnes	37 000 €	
6 personnes	43 000 €	
7 personnes	50 000 €	
pers. supplémentaire	+ 7 000 €	

**Si votre REVENU FISCAL DE REFERENCE dépasse le plafond indiqué
merci de ne pas adresser le dossier**

Si vous remplissez les conditions d'attribution ci-dessus, veuillez compléter le verso de ce feuillet

Feuillet à retourner dûment complété avec le dossier,
accompagné des pièces justificatives demandées à :

B2V ACTION SOCIALE
18 AVENUE D'ALSACE – TSA 40003
92926 LA DEFENSE CEDEX

Etudiants (fiscalement à votre charge) pour lesquels vous sollicitez une bourse

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Etudes poursuivies			
. 2018/19			
. 2019/20			
. 2020/21			
Dernier diplôme obtenu			
Etablissement scolaire			
. Nom			
. Adresse			
. Téléphone			

Vos observations particulières

Si des modifications importantes sont intervenues depuis le début de l'année 2020, tant dans les charges de famille (divorce, veuvage...) que les revenus (chômage, retraite ...), merci de le préciser et de joindre tous justificatifs utiles (attestation Pôle emploi, pension d'invalidité, jugement, pension réversion, capitaux décès ...).

Les pièces à joindre à la demande (DOSSIER REJETE SI incomplet)

Ressortissant	<ol style="list-style-type: none">1 relevé d'identité bancaire ou postal, avis d'imposition ou de non imposition 2020 (sur les revenus 2019) intégral de toutes personnes vivant au domicile et des enfants pour lesquels une pension alimentaire a été déduite (sont exclus les enfants rattachés au foyer fiscal de l'ex-conjoint divorcé),2 si vous êtes en activité : dernier bulletin de salaire,4 Impression de votre recherche d'identification.
Etudiant	<ol style="list-style-type: none">1 certificat d'inscription à l'établissement scolaire en 2020/21 pour chaque étudiant,2 certificat de scolarité de l'année précédente 2019/20 pour chaque étudiant,3

5 - Aides exceptionnelles sollicitées (au cours des 12 derniers mois)

ORGANISME	EN COURS	REFUSÉES	ACCORDÉES		
			Date	Motif de l'aide	Montant
Centre communal d'action sociale ou mairie					
Conseil départemental					
Sécurité sociale					
Pôle emploi					
Institution de retraite complémentaire (nom) : _____					
Mutuelle ou prévoyance					
Autres organismes (précisez) : _____					

6 - Motif de votre demande

(ne pas mentionner d'informations liées à votre santé ou celle de vos proches)

Êtes-vous accompagné par un travailleur social ? oui non

Précisez ses coordonnées (nom, service, tél. e-mail) : _____

7 - Éléments complémentaires et/ou coordonnées d'autres personnes à contacter si nécessaire

8 - Photocopies des pièces à joindre à votre demande

- 1 Dernier avis d'impôt sur le revenu des personnes vivant au domicile (copie intégrale)
- 2 Le dernier bulletin de salaire des personnes en activité vivant au foyer
- 3 Toute(s) pièce(s) utile(s) justifiant votre demande
- 4 Autre : _____

D'autres justificatifs pourront vous être demandés à l'étude de votre dossier.

J'atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans ce dossier sont exacts et ne pas disposer de ressources financières me permettant de faire face à mes difficultés.

DATE : / /

SIGNATURE (obligatoire) :

À retourner à :
GROUPE B2V - ACTION SOCIALE
18 Avenue d'Alsace - TSA 40003
92926 LA DEFENSE CEDEX

« Toute fausse déclaration sur l'honneur ou tout envoi de faux documents est passible de poursuites devant les juridictions civiles et pénales (articles 441-1, 441-7 et 313-1 du Code pénal) ».

Le personnel des institutions de retraite complémentaire est tenu au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour l'ensemble des informations auquel il a accès.

Les informations recueillies à partir de vos réponses sont traitées informatiquement par votre institution de retraite complémentaire Agirc-Arrco en vue de l'étude de votre demande d'intervention sociale et dans l'intérêt légitime de mettre en œuvre l'action sociale du régime Agirc-Arrco. Vos réponses sont nécessaires à l'instruction de votre dossier et seront conservées 5 ans à compter de votre dernière demande. Le droit de la protection des données vous garantit des droits (accès, rectification...) que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données (DPO) de votre institution de retraite complémentaire ou au DPO de l'Agirc-Arrco par courriel à : protection_des_donnees@agirc-arrco.fr ou par écrit à l'adresse suivante : AGIRC-ARRCO, DRJ, 16-18 rue Jules César, 75012 Paris. Si vous considérez que le traitement des données vous concernant porte atteinte à vos droits, vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

